

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse |
| Herausgeber: | Société Forestière Suisse |
| Band: | 65 (1914) |
| Heft: | 7-8 |
| Artikel: | Les industries de la Suisse : consommant des bois d'œuvre [suite et fin] |
| Autor: | Decoppet |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-785872 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le sol sera plus vite et mieux amendé, en même temps que l'on obtiendra une évolution de la forêt tout aussi certaine, mais plus rapide.

L'évolution de ces peuplements de verne présente, entre autres, les caractères suivants : Inutile de dire qu'il ne peuvent être avantageusement traités qu'au régime du taillis. A peine le colmatage a-t-il apporté quelque 10 cm de limon fertile que l'aune drageonne abondamment. L'on obtient alors un massif extrêmement dense ; vers 6 à 8 ans, les haies dépassent encore le niveau général des cimes. Le laisse-t-on tel quel ? Le colmatage devient rapidement beaucoup plus intense et, en peu d'années, l'alluvion de valeur pourra atteindre de 50 cm à 1 m d'épaisseur. L'on peut ainsi plus ou moins régler la hauteur du terrain suivant les besoins techniques de la correction. Les cultures où le colmatage a été abondant donnent de beaux perchis à l'âge de 15 ans environ. Elles doivent pour cela avoir été éclaircies au moins deux fois. La coupe définitive ne devra pas admettre une révolution supérieure à 18 ans.

Au contraire, les boisés où le dépôt fertile a été faible, ou ceux qui ont végété leur vie durant dans l'alluvion pierreuse et ont formé à eux seuls la couche fertile par leur dépôt organique même, montrent parfois entre 10 à 15 ans une périclitation, un épuisement, qui peut être assez prononcé. La coupe s'impose alors pour le rajeunissement des souches. Il semble même, dans ce cas, que la première coupe ne devrait jamais avoir lieu après l'âge de 12 ans, si l'on veut obtenir une nouvelle génération en pleine vigueur.

F. Aubert.



Les industries de la Suisse, consommant des bois d'œuvre.

(Suite et fin.)

Si nous établissons les totaux de ces quatre zones, nous arrivons aux chiffres suivants :

| Zone | Surface boisée hectares | Population | | Taux de boisement | |
|--|----------------------------|--------------|--------------|-------------------|-----------------------------|
| | | de résidence | industrielle | de résidence | industrielle en hectares |
| 1 ^{re} , excédent . . | 471,991 | 677,735 | 81,579 | 69,16 | 578,5 |
| 2 ^{me} , " . . | 126,917 | 474,915 | 52,472 | 26,7 | 241,8 |
| 3 ^{me} , " . . | 28,471 | 44,822 | 11,129 | 63,5 | 255,8 |
| 1 ^{re} -3 ^{me} , " . . | 627,379 | 1,197,472 | 145,180 | 52,4 | 437,7 |
| 4 ^{me} , déficit . . | 311,844 | 2,541,499 | 478,991 | 12,2 | 65,1 |
| Surface, totaux . | 939,223 | 3,741,971 | 624,171 | 25,1 | 150,4 |

En d'autres termes :

les $\frac{2}{3}$ (66 %) des forêts suisses se trouvent dans des régions occupées par le $\frac{1}{3}$ (32 %) de la population de résidence et le $\frac{1}{4}$ (23 %) de la population industrielle, tandis que le $\frac{1}{3}$ (34 %) de ces forêts devrait suffire aux besoins des $\frac{2}{3}$ (68 %) de la population de résidence et des $\frac{3}{4}$ (77 %) de la population industrielle.

Les régions d'exportation forment ainsi deux zones pour ainsi dire compactes ; l'une, de beaucoup la plus importante, dans les Alpes ; l'autre, moins étendue en profondeur, dans le Jura ; elles sont séparées par une bande ininterrompue, formée par une partie du Plateau et des régions basses du pays. Ces deux zones possèdent beaucoup de forêts, eu égard surtout à la faible densité de la population et aux conditions locales ; elles acheminent donc le surplus de leurs bois vers les centres industriels de la plaine. Mais, étant donné l'énorme consommation, il y a, en définitive, un déficit dans la production, et la Suisse doit tirer de l'étranger une matière première qu'elle ne produit plus en quantité suffisante pour ses besoins, d'autant plus qu'une partie de ses bois s'écoulent au-delà des frontières. Cependant, si nous pouvions entrer dans les détails, nous constaterions parfois que la consommation est excessive dans certaines contrées à population peu considérable et à industrie encore fort rudimentaire ; ce qu'il faut attribuer, d'une part, aux répartitions entre les ayants droit, d'autre part, au gaspillage que l'on rencontre facilement dans les régions où les bois sont en surabondance. Il y a là des indications précieuses pour l'avenir sur lesquelles nous aurons encore l'occasion de revenir. La situation ira du reste en s'améliorant, grâce aux dispositions prises par le législateur, en vue de la suppression des ventes et des répartitions sur pied, et au subventionnement des installations pour le transport des bois en montagne.

Les cartogrammes établis à ce sujet, donnent bien l'impression des différents groupements ; mais il ne faut pas oublier l'exac-titude relative des valeurs numériques obtenues par le calcul des moyennes et des teintes uniformes par lesquelles nous les représentons : ces indications s'étendent à tout l'ensemble de l'unité admise, le canton ou l'arrondissement forestier, en sorte qu'elles ne correspondent pas toujours à des unités géographiques. Nous

sommes encore loin des phénomènes variés de la réalité ; pour s'en rendre compte, il suffit d'examiner de plus près certaines exceptions qui frappent au premier abord : tel, par exemple, le déficit fictif de la région du III^{me} arrondissement vaudois, comprise dans le Pays d'Enhaut, et qui fait certainement partie des contrées d'exportation (voir, à ce sujet, page 30 de l'Introduction). D'un autre côté, ces termes n'ont rien d'absolu ; nous rencontrons, en effet, des localités qui couvrent une partie de leurs besoins au moyen de bois d'œuvre importés, alors même qu'elles en ont en surabondance et qu'elles les exportent au dehors ; cela tient à certains facteurs, tels que les prix, la qualité, etc., et ces faits, qui étonnent au premier abord, n'ont certes rien d'anormal.

La consommation étant d'environ 1,730,000 m³, il faut ainsi, en moyenne et pour suffire aux besoins, 0,47 m³ de bois d'œuvre par tête de population de résidence et 2,77 m³ par unité de population industrielle. D'autre part, la consommation totale des bois, y compris celle des chauffages, étant estimée à 3,430,000 m³, nous obtenons ainsi, en moyenne, 0,91 m³ par tête de population de résidence et 5,5 m³ par tête de population industrielle.

Ces chiffres ont une grande analogie avec ceux que nous possédons de pays comparables au nôtre, quant à la densité des habitants et au développement de l'industrie. Les recensements futurs permettront de voir de quelle façon ces moyennes se modifient à la suite des temps, et d'en mieux connaître les raisons.

Decoppet.



Un trait caractéristique de la „Méthode du Contrôle“.

Ce qui constitue comme élément essentiel la partie utile du corps de l'arbre, c'est le Carbone.

Celui-ci se trouve en quantité presque inépuisable dans l'atmosphère sous la forme de oxyde et c'est sous cette forme qu'il est mis à la disposition du végétal, lequel par la fonction de ses organes verts le dissocie, dégage l'oxygène et retient le carbone.

Le fond essentiel de la fertilité forestière c'est donc la couche d'air accessible, et, réduite à ses éléments les plus simples la technique forestière se résume dans l'exploitation, par l'intermédiaire de l'arbre, du carbone qui y est contenu.

Pour que cette exploitation soit *constante* et avantageuse, en d'autres